



Comité syndical du jeudi 4 juillet 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Sallebœuf.

Date de convocation du Comité syndical : 25 juin 2024.

Secrétaire de séance : Marie-France DALLA LONGA

Présents :

| TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
|--|------------------|---|------------------|-----------|---|
| CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS | | | | | |
| DALLA LONGA | Marie-France | × | BOUDON | Chantal | |
| FAVORY | Jean | | SHERIFFS | Colin | |
| MAULUN | Frédéric | | GUÉRIN | Éric | |
| TESSIER | Sylvie | | LAPUYADE | Arlette | |
| CDC LES COTEAUX BORDELAIS | | | | | |
| AUBIN | Maryse | × | AVINEN | Marc | |
| JOUCREAU | Michel | × | BONNIER | Patrick | × |
| COLINET | Christophe | | LHOMET | Sylvie | |
| GUERIN | Christine | | CHAMPALOU | Karine | |
| DESTRUEL | Philippe | | LE ROUX | Hélène | × |
| CDC RIVES DE LA LAURENCE | | | | | |
| QUENNEHEN | Vincent | | LA MACCHIA | Bruno | |
| MARTIN | José | | YANINI | Daniel | |
| BORIES | Lucile | | DA COSTA | Laëtitia | |
| FAVRE | Emmanuelle | | KOUTCHOUK | Harrag | × |
| COTSAS | Pierre | | SEVAL | Pierre | |
| BAGOLLE | Céline | × | AYAYI | Sylvie | |
| CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS | | | | | |
| MONGET | Alain | × | ROUGIER | Frédéric | |
| COUTY | Tania | × | DARRACQ | Elizabeth | |
| GOEURY | Céline | × | CASTAING | Corinne | |
| BARRABES | Xavier | × | DELPONT | André | × |
| FAYE | Lionel | | | | |
| CDC DU CREONNAIS | | | | | |
| ZABULON | Alain | | MONNERIE | François | × |
| PAGÈS | Bernard | | LAFON | Maryvonne | |
| CHIRON-CHARRIER | Marie-Antoinette | × | BARTHET-BARATEIG | Romain | |
| BOIZARD | Alain | | JOYEUX | Jean-Luc | |

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Délégués excusés en cours de séance : André Delpont (19h46)

Délégués représentés : 3 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin, Lionel Faye à Tania Couty, José Martin à Alain Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants ayant pris part au vote : tous les suppléants

Information :

Plateforme d'achat en ligne Ma Ville Mon Shopping : point sur l'activité de la plateforme présenté par Anthony Magro, conseiller numérique pour les entreprises.
La présentation sera transmise avec le procès-verbal du comité syndical.

Il sera proposé une présentation dans chaque communauté de communes pour envisager une suite à cette démarche collective et une action mutualisée.

Procès-verbal du comité syndical du 16 mai 2024 Délib. 18 2024

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

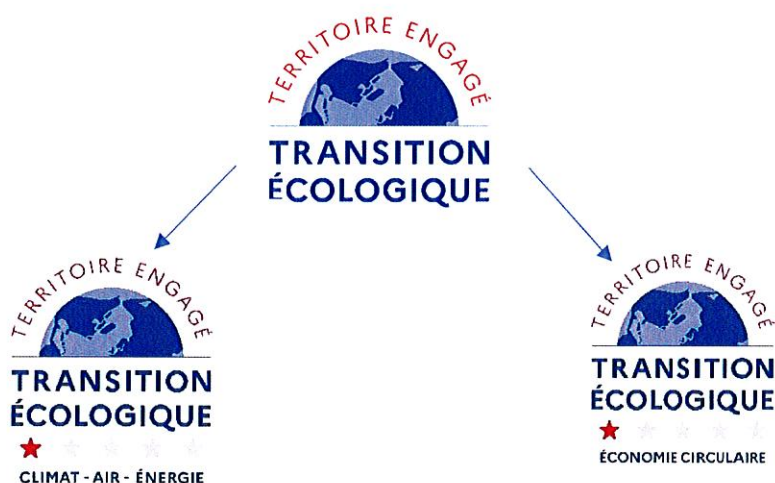
Passage en phase 2 du contrat COT avec l'ADEME Délib. 19 2024

Rappel : les cinq communautés de communes du territoire se sont engagées dans une démarche de transition écologique à travers le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME. Ce contrat d'une durée de quatre ans (début 2023 à fin 2026) est porté et animé par le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers.

Au préalable les cinq communautés de communes ont voté le passage en phase 2.

Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq communautés de communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : Plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Rappel du processus du COT :

| Contrat d'Objectifs Territorial | Objectifs |
|--|---|
| Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024) | 1- Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » des 5 CDC 2- Prévoir les actions permettant aux CDC de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique 3- Délibérer sur l'engagement en phase 2 |
| Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026) | 1- Travailler à l'application des actions pensées en phase 1 2- Constater l'amélioration continue des CDC dans la transition écologique |

Dans ce contexte, les communautés de communes et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et début 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique ».

Résultats des états des lieux :

| | Démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » | |
|---|---|---|
| | CLIMAT AIR ENERGIE | ECONOMIE CIRCULAIRE |
| Scores de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers (2023) | 23,4% (Audit finalisé) | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Scores de la CDC des Rives de la Laurence (2023) | 19,5% (Audit finalisé) | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Scores de la CDC Rurales Entre-Deux-Mers (2023) | 21,9% (Audit finalisé) | 8% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Scores de la CDC Créonnais (2023) | 24,7% (Audit finalisé) | 15% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Scores de la CDC Coteaux Bordelais (2023) | 17,3% (Audit finalisé) | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |

Ces résultats précisent la performance globale des politiques territoriales des CDC en matière de transition écologique.

Actions prévues

Chacune des 5 communautés de communes, avec l'accompagnement du Pôle Territorial, a précisé un plan d'actions (pour la période mi-2024 à fin 2026) permettant de rentrer dans une démarche d'amélioration continue dans la transition écologique.

Accompagnement du Pôle Territorial en phase 2 (mi 2024 - fin 2026) :

En se basant sur les plans d'actions, et à la demande des communautés de communes, le Pôle Territorial pourra intervenir pour mener des actions mutualisables.

De manière plus générale, les initiatives du Pôle Territorial accompagneront les communautés de communes dans leur amélioration continue en matière de transition écologique.

De plus, le Pôle Territorial pilotera, au nom des communautés de communes, les objectifs complémentaires du contrat.

Le Pôle assurera également l'animation et la préparation des comités de pilotage (COPIL) et des comités techniques (COTECH), ainsi que les échanges avec les partenaires (tels que l'ADEME et les conseillers).

Enfin, le Pôle Territorial veillera au suivi administratif et financier du contrat.

Objectif de fin de COT pour les communautés de communes (fin 2026 – début 2027) :

| | Démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » | |
|---|---|---|
| | CLIMAT AIR ENERGIE | ECONOMIE CIRCULAIRE |
| Scores de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers (fin 2023 – début 2024) | 23,4% | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers (fin 2026 – début 2027) | 34,4% (+11%) | 25,5% (+12,5%) |
| Scores de la CDC des Rives de la Laurence (fin 2023 – début 2024) | 19,5% (Audit finalisé) | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC des Rives de la Laurence (fin 2026 – début 2027) | 31% (+11,5%) | 25,5% (+12,5%) |
| Scores de la CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (fin 2023 – début 2024) | 21,9% (Audit finalisé) | 8% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers (fin 2026 – début 2027) | 33,1% (+11,2%) | 21,2% (+13,2%) |
| Scores de la CDC Créonnais (fin 2023 – début 2024) | 24,7% (Audit finalisé) | 15% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC Créonnais (fin 2026 – début 2027) | 35,5% (+10,8%) | 27,2% (+12,2%) |
| Scores de la CDC des Coteaux Bordelais (fin 2023 – début 2024) | 17,3% (Audit finalisé) | 13% (Audit en cours : score exact transmis le 26 juin) |
| Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC des Coteaux Bordelais (fin 2026 – début 2027) | 29,2% (+11,9%) | 25,5% (+12,5%) |

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de confirmer l'engagement du Pôle Territorial dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) selon les modalités citées ci-dessus dans la partie « Accompagnement du Pôle Territorial en phase 2 »,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération,
- de prévoir au budget principal les crédits correspondants.

**Plan de communication mutualisé sur le cadastre solaire
Délib. 20 2024**

Départ d'André Delpont à 19h46.

Le territoire du Cœur Entre-deux-Mers est couvert par trois cadastres solaires distincts.

| Accompagnement | Communautés de communes | Cadastres solaires (Accès Internet) | Année de développement |
|---------------------------------------|---|---|------------------------|
| / | CC Rives de la Laurence | https://cdcrivesdelalaurence.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.90275 -0.4176275 &mapZoom=12 | 2021 |
| Pôle Territorial Sud Gironde | CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers CC Bazadais CC Convergence Garonne CC Réolais CC Sud Gironde | https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.490872594004784 -0.27809143066406256 &mapZoom=11 | 2021 |
| Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers | CC Créonnais CC Coteaux Bordelais CC Portes de l'Entre-deux-Mers | https://coeurentre2mers.cadastre-solaire.fr | 2024 |

Le retour d'expériences des territoires voisins montre qu'une communication structurée, fournie et ciblée auprès des usagers cibles (propriétaires, entreprises, communes) est essentielle pour la réussite d'un projet de cadastre solaire.

Le Pôle Territorial (par l'intermédiaire du pilotage et l'animation du Contrat d'Objectifs Territorial) a pour ambition de soutenir et d'accompagner les communautés de communes dans la transition écologique et cela notamment en favorisant la mutualisation d'actions.

La communication sur les cadastres solaires s'inscrit dans cette logique. La convention vise à proposer :

- La constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique inter-collectivités destinés à élaborer et suivre conjointement la communication commune sur les trois cadastres solaires du territoire ;
- Un budget commun pluriannuel (coût, répartition financière par collectivité).

De cette manière, l'ensemble du territoire du Cœur Entre-deux-Mers disposera d'une communication stratégique sur plusieurs années et unifiée.

Plan de financement 2024

| Structures | BP 2024 (TTC) | BP 2025-2027 (TTC) |
|--|-------------------|---|
| PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage) | 1 200,00 € | <i>Pour 2025-27, le COPIL COT communication aura pour mission de formaliser une stratégie de communication commune annuelle (et cela aussi en évaluant le budget de ces actions).</i> |
| CC Rives de la Laurence | 1 200,00 € | |
| CC Portes de l'Entre-deux-Mers | 2 261,00 € | |
| CC Rurales Entre-Deux-Mers | 300,00 € | |
| CC Créonnais | 2 261,00 € | |
| CC Coteaux Bordelais | 2 261,00 € | |
| RECETTES - TOTAL | 9 483,00 € | / |
| | 2024 (TTC) | 2025-2027 (TTC) |
| DEPENSES- TOTAL | 9 483,00 € | / |

A noter, le reste à charge indiqué dans le tableau ci-dessus varie selon la CDC. Il dépend du soutien financier déjà perçu par chaque CDC via le COT en 2023. L'explication et la clé de répartition se trouvent pages 6 et 7 de la convention ci-jointe.

Les remarques sont les suivantes :

Hélène Le Roux : Vers quels professionnels pouvons-nous nous tourner ? Sur le lien du cadastre, il y a la liste de professionnels RGE. Il sera nécessaire de demander plusieurs devis.

Tania Couty : Il y a un point à approfondir sur le rapport téléchargeable au niveau des économies annuelles brutes et de la surface de panneaux solaires.

Tania Couty : A partir de quand peut-on communiquer en direction des habitants du territoire ? A partir de septembre-octobre, car le Pôle va proposer un pack de communication commun aux 5 communautés de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Création d'un emploi non permanent - Accroissement temporaire d'activité EDS assistant administratif-instructeur

Délib. 11 2024 EDS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34.

Considérant qu'en raison du nombre fluctuant d'actes d'urbanisme à traiter au sein de l'Espace Droit des Sols, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité : assistant administratif-instructeur, au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet, dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif (catégorie C) pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ;
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe EDS ;
- les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Décision modificative Budget annexe EDS -masse salariale

Délib. 12 2024 EDS

Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
|--|-------------|--|-------------|
| 012 – 6218 Personnel extérieur | 3 600,00 € | 012 – 64 – 64131 Rémunération du personnel | 18 600,00 € |
| 012 – 64 – 64111 Rémunération du personnel | 15 000,00 € | | |
| Total | 18 600,00 € | Total | 18 600,00 € |

| Augmentation de crédits | | Augmentation de crédits | |
|--|------------|---|------------|
| 012 – 64 – 64131 Rémunération du personnel | 6 200,00 € | 75 - 75888 Autres (Remboursement SMACL) | 6 200,00 € |
| Total | 6 200,00 € | Total | 6 200,00 € |

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination du CDG33
Délib. 13 2024 EDS
Délib. 21 2024

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, tout employeur territorial, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG33 permet ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
 - ❖ d'une d'expertise ;
 - ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- dans le respect de la réglementation RGPD.

En y adhérant, le PETR choisit de confier la mise en œuvre de ce dispositif au CDG33 par voie de convention. Coût de l'adhésion : 50 euros par an (réévaluation possible) pour moins de 20 salariés.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de rattacher le PETR au dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévu par décret n° 2020-256 du 13/03/2020 et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- d'autoriser le Président à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

Actualités des services du Pôle Territorial

- Elaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité en cours avec les 5 CDC, la Région, et le Département. Durée de validité : 6 ans.
- La DRAAF vient de renouveler la labellisation du Programme Alimentaire du Cœur Entre-deux-Mers pour 5 ans (passage en phase 2).
- Le dispositif d'aide à l'investissement pour les entreprises (ACP) mutualisé entre les 5 CDC et la Région Nouvelle-Aquitaine a pris sa vitesse de croisière. Cependant, la conjoncture actuelle ne semble pas favorable aux opérations d'investissement dans les entreprises.
- Fonds européens territoriaux : prochaine séance du GAL jeudi 11 juillet à Sauveterre, avec au préalable 2 visites de réalisations de projets soutenus par l'Europe sur le précédent programme.
- **La prochaine conférence des Maires du Cœur Entre-deux-Mers aura lieu samedi 12 octobre matin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,


Alain MONGET



La Secrétaire de séance,


Marie-France DALLA LONGA